



## Le mouvement national POP : la voie ouverte à un mouvement interdépartemental totalement déréglementé

Cette année, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Ministère de l'Éducation nationale a introduit 236 « postes à profil » (POP) dans le mouvement interdépartemental, malgré un vote unanime des organisations syndicales contre ces POP lors du Comité Technique Ministériel du 13 octobre. Ces 236 postes représentent 6,7 % des mutations obtenues l'année dernière.

Ce mouvement national POP (Postes à Profil) est mis en place « à titre expérimental » dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles 2022. L'objectif de ce dispositif, selon le Ministère, est de proposer aux enseignants des « *postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école ou de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste* ».

Ce mouvement national POP permet à chaque DSDEN d'opérer un recrutement à l'échelle nationale, hors barème, à la manière du recrutement des entreprises dans le privé. Il est donc une remise en cause directe des perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...) et une nouvelle attaque contre notre statut. Ce sont de fait 236 postes qui ne sont plus dans le mouvement au barème.

La liste de ces « postes à profil » est connue depuis le 4 novembre.

De nombreux postes font appel à des « compétences » en langue étrangère ou régionale. D'autres postes proposés en ASH indiquent clairement le manque de personnels disposant de certifications dans de nombreux départements. Il permet également pour un DASEN de « recruter » un enseignant sur un poste ASH sans tenir compte de son ancienneté ou de sa spécialisation !

Plus significatif encore, 37 postes de direction sont proposés parmi ces POP ! Est-ce que tous ces postes ne trouvent pas preneur dans leurs départements respectifs ? Rien n'est moins sûr !

Il est clair que ces POP sont une aubaine pour un recrutement « à la tête du client » pour un certain nombre de postes.

Pour d'autres postes « difficilement accessibles », « isolés » en milieu rural etc. l'affectation pour 3 années apparaît comme un « cadeau empoisonné » pour des collègues en détresse espérant dans les POP une « chance de muter » dans le département en question.

Pour le SNUDI-FO, le mouvement POP est une déréglementation inacceptable. Avec la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO demande l'abandon de cette expérimentation de mutation sur postes à profil.

La seule attente des enseignants candidats à la mutation reste que les perspectives de mutation soient réellement augmentées pour qu'ils puissent muter. Cela ne peut passer que par une augmentation significative des postes proposés aux concours et donc un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat, par la création massive de postes statutaires dans tous les départements. Le SNUDI-FO le répète en instance, en audience à tous les niveaux.

Cette mise en place de postes à profil interdépartementaux est à mettre en lien avec les mesures d'individualisation des carrières portées par le "Grenelle" du ministre Blanquer et le management à la France Télécom introduit par PPCR.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir pour discuter des initiatives à prendre pour s'y opposer.

Montreuil, le 8 novembre 2021